

**Réponse municipale à l'interpellation des Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney :
«Le 1^{er} août : une belle fête populaire et moins polluante ? - Suite»**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Mesdames les Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney : «Le 1^{er} août : une belle fête populaire et moins polluante ? - Suite» déposée et lue au Conseil communal du 18 juin 2018, par laquelle elles sollicitent des éléments de comparaison complémentaires à ceux fournis par la Municipalité dans sa réponse déposée et lue le 18 mai 2018.

1. Selon la Municipalité, dans quelles proportions la mise en place d'un tel système complexifierait-elle l'organisation et demanderait-elle des ressources supplémentaires en personnel bénévole ?

Si la perception de la caution pour les verres réutilisables pourrait être effectuée aux 2 caisses habituelles, moyennant édition d'un bon spécifique en sus des 7 existants (4 «boissons» et 3 «nourriture»), une 3^{ème} caisse devrait être installée à un emplacement différent pour leur reddition. Cela implique de prévoir 2 personnes de plus et surtout un important fonds de caisse supplémentaire composé en majeure partie de pièces de CHF 2.-.

2. Quel est le montant investi aujourd'hui pour l'achat de verres en plastique jetables, le débarrassement des tables et la gestion des déchets (voirie, engagement de jeunes dans le cadre de l'opération Coup d'pouce) ?

Lors de l'édition 2018 de la manifestation patriotique, alors que la bière était vendue en bouteilles de verre et les minérales en bouteilles de PET, il a été distribué, pour le vin, 1'000 gobelets de 1 dl en plastique, pour un coût de CHF 72.50, et 800 gobelets en carton, pour un coût de CHF 56.-.

Quant à l'indemnisation des prestations de Coup d'Pouce pour le débarrassement des tables, ainsi que l'aide apportée ponctuellement à l'USP au niveau du service, elle s'est élevée à CHF 502.50. Au-delà de l'aspect pécuniaire, la présence de ces Jeunes le 31 juillet, comme lors de Fêtons Prilly, demeure indispensable afin de garantir un tri des déchets aussi efficace que possible.

3. La Municipalité a-t-elle envisagé de demander une offre auprès d'autres entreprises, qui pourraient être moins chères (Ecomanif, Infini Printing, par exemple) ?

S'il est vrai qu'Infini Printing propose des conditions d'achat légèrement plus avantageuses que SwissEcology, l'acquisition d'au minimum 16'000 verres (avec impression monocolore), pour couvrir les besoins d'une édition de Fêtons Prilly, aurait néanmoins un coût non négligeable : quelque CHF 9'100.- TVA incluse pour Infini Printing (selon site Internet), contre CHF 10'664.- TTC selon offre pour SwissEcology.

Au surplus, à l'option d'achat demeure immanquablement liée la question du lavage des verres, sans parler de leur stockage. Selon l'USP, qui a l'expérience de l'utilisation du lave-vaisselle de la Grande Salle, celui-ci a une capacité de lavage pour un maximum de 30 verres de 3 dl; en comptant en moyenne 10 minutes par cycle tout compris (chargement, lavage, déchargement et séchage manuel avec un linge) cette activité, pour 8'000 verres (nombre estimé pour le 31 juillet), mobiliserait 2 personnes pendant ~ 5 ½ jours à raison de 8 heures par jour.

Le seul moyen d'éviter ce travail chronophage et contreproductif serait de confier à des professionnels le lavage et le stockage des verres. Auprès d'Ecomanif (Strid SA, Yverdon), le lavage coûte CHF 0.135 par verre, avec tarif dégressif à partir de 2'000 pièces; s'y ajouterait, cas échéant, un montant de CHF 0.05 par verre pour une location. Les tarifs sont identiques auprès de VALORSA, Penthaaz, au périmètre de laquelle la Commune de Prilly appartient; à ce titre, elle pourrait bénéficier de la gratuité des frais de location pour les verres de 3 dl (ECO40), ne devant alors payer que la location des verres de 1 dl (à CHF 0.05 le verre) et la totalité des coûts de lavage (à CHF 0.135 le verre avec décompte au lavage). Il est précisé qu'Ecomanif de même que VALORSA ne livrent pas les verres et qu'il y a lieu d'organiser en sus leur transport aller-retour. Pour rappel, lors de Fêtons Prilly, SwissEcology applique un forfait de CHF 0.17 par verre personnalisé (avec le logo «Ville de Prilly» en couleur et donc à son seul usage) et de CHF 0.15 par verre générique, comprenant les frais de location et de lavage; s'y ajoutent les coûts de livraison pour un montant de CHF 290.- de Denges à Prilly et retour.

Au surplus, SwissEcology ne nous facture pas les prestations suivantes équivalant à un montant de CHF 745.- : compteurs à gobelets, remorque fermée à clé pour le stockage des verres sur la place de fête, affiches d'information et stockage annuel des verres personnalisés.

4. *Quels coûts exacts la mise en œuvre d'un tel projet aurait-elle impliqués ? Une solution plus économique (par exemple, en mettant uniquement le guide sur le site Internet de la Ville) a-t-elle été envisagée ? Renens étant entrée dans une même démarche, la Municipalité a-t-elle envisagé de chercher synergies entre les deux communes ?*

La Municipalité étudiera la pertinence d'engager des ressources dans l'élaboration d'une directive ou d'un guide en matière gestion des déchets lors de manifestations à la lumière de l'expérience des Communes qui disposent d'un tel document. Il n'en demeure pas moins que le nombre et le type de manifestations à Prilly reste limité en dehors de la Grande Salle, voire de Castelmont, qui sont, rappelons-le, entièrement équipés en vaisselle réutilisable.

Pour conclure, ainsi que déjà mentionné dans sa première réponse, la Municipalité ne manquera pas, pour l'édition 2019 et les suivantes, de reprendre le sujet en tentant de se rapprocher, comme elle l'a fait d'ailleurs lors de l'édition 2018, de la meilleure solution écologique et opérationnelle possible, tout en demeurant au plus proche des contraintes budgétaires actuelles.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Mesdames les Conseillères Rebecca Joly et Johanna Monney : «Le 1^{er} août : une belle fête populaire et moins polluante - suite».

Adopté par la Municipalité le 18 octobre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gilléron

La Secrétaire

J. Mojonnet

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 29 octobre 2018.